



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 19 / 01 / 2024

Dossier complet le : 22 / 03 / 2024

N° d'enregistrement : 2024-7586

1 Intitulé du projet

Installation d'un projet agrivoltaïque d'une puissance inférieure à 1Mw (968,24 kwc) sur une unité foncière d'environ 2 hectares.
pour environ 3870m² de surface modules.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

Prénom(s)

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
30. Installations photovoltaïques de production d'électricité	Projet agrivoltaïque d'une puissance inférieure à 1Mw. le projet sera d'une puissance de 968;24 kwc. Cas par cas : Installations d'une puissance égale ou supérieure à 300 kWc

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la pose d'une centrale agrivoltaïque.

- Consiste en la pose de panneaux photovoltaïques au sol surélevés d'une hauteur de 1m10 afin de laisser circuler les ovins ;
- Les rangées seront espacées de 4 m ;
- Un couloir central permettra le regroupement des animaux afin d'assurer le bien être animal ;
- Le terrain d'assiette du projet sera clôturé conformément aux normes en vigueur.

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs menés par le projet sont les suivants :

- Permettre l'extension de l'activité agricole sur la parcelle. En effet, le projet agrivoltaïque permettrait de proposer un climat plus clément pour le fourrages et les ovins et d'obtenir un rendement plus important. Cela permettrait la promotion d'une agriculture locale et décarbonée.
- Promouvoir le bien être animal par la protection des fortes chaleurs et du gel en hiver.
- Une clôture sera installée car la réglementation l'impose et cela permettra de protéger les ovins.
- Produire de l'énergie verte et décarbonée et remplir les objectifs de la Loi d'accélération des Energie Renouvelables du 13 mars 2023 ainsi que ceux du Plan Pluriannuel de l'énergie instauré par l'Union Européenne.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

la phase travaux est prévue pour une durée de 4 mois et séquencée en 4 phases :

- 1- Réalisation des fondations, terrassement, les fondations seront pieux battus
- 2- Lot Réseaux Divers, il s'agit de creuser des tranchées et le dépôt des fourreaux pour la réalisation des réseaux enterrés
- 3- Mise en place de la structure porteuse et des panneaux solaires
- 4- Lot électricité, pose d'onduleur et raccordement
- 5- les travaux seront réalisées de septembre à février pour impacter le moins possible la faune et flore environnante

Une allée centrale sera prévue afin de permettre aux ovins de se réunir en cas de stress pour répondre à leur instinct grégaire. Les tables photovoltaïques permettront aux ovins de se protéger des conditions climatiques.

Il sera prévu un espace d'abreuvement et de nourrissage pour les animaux. Il sera positionnée près des panneaux photovoltaïques car en cas de forte chaleur les ovins limitent leurs déplacements et restent près des ombrages. Et cela permettra une évaporation moins importante. Il sera mis en place 2 abreuvoirs comme recommandé pour ce nombre de moutons. Ils seront installés à 70 cm du sol et à 40 cm du sol pour permettre également l'accès aux agneaux.

Les besoins en eau sont de 4L/jour et de 2L/jour pour les agneaux, le dispositif mis en place sera dimensionnée en fonction de ces besoins.

Point SDIS : Nous appliquerons la prescription du SDIS lors de la réalisation du projet.

La parcelle est actuellement exploitée en culture de maïs. Un ensemencement de la prairie est à prévoir

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

L'exploitation agricole de la parcelle restera le premier usage de celle-ci. Un calendrier relatif à ensemencement et la pousse de la prairie sera établi par les soins de l'agriculteur. Le projet permettra aux ovins de profiter des biens faits de la structure.

Une fois opérationnelle, la centrale générera de l'électricité injectée dans l'aire de service à proximité elle sera donc à la fois réinjecté localement et sur le réseau public.

Sur la maintenance :

- Maintenance préventive, avec le nettoyage, et la vérification des différents organes de la centrale. A titre informatif, les ovins réaliseront une partie de la maintenance en débroussaillant de façon naturelle sous l'emprise des panneaux.

- Maintenance curative, en cas de dysfonctionnement nécessitant intervention sur site.

L'exploitant s'engage par le biais de son adhésion au Syndicat des Energies Renouvelables, membre de PV Cycle, à recycler l'intégralité des modules ayant servi à l'exploitation de la centrale. Le plastique comme le film en face arrière des modules, la colle, les joints, les gaines de câble et la boîte de connexion sont brûlés par le traitement thermique. Une fois séparées des modules, les cellules subissent un traitement chimique qui permet d'extirper les contacts métalliques et la couche antireflet. Une fois ces opérations terminées, l'aluminium, le verre et les métaux qui constituent à eux seuls 84% de la masse du produit pourront facilement être revendus, tandis que les polymères plastiques réemployés pour construire de nouveaux panneaux. Même après 30 ans de service la qualité de la couche de silicium reste identique.

A l'issue des 30 ans, le projet conservera sa fonction agricole, en prairie permanente.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à Déclaration Préalable

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Puissance : 965 /Puissance d'un module : 565 Emprise au sol : maximum : 10 543/Contenance parcellaire : 35 146 Hauteur min : 114 Hauteur max : 187 Poste de transformation : 120 longueur et largeur et 200 hauteur Clôture : 120 sur la surface linéaire de	kWc/wc m ² cm cm cm

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

le projet est soumis à la carte communale de la commune de Sainte Pexine qui ne classe pas cette zone avec des contre indications.Le projet est aussi situé sur la commune de Sainte Hermine en zone A

Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

Le projet s'inscrit dans une démarche de pâturage ovins. Ainsi seul la réglementation RSD est concerné.

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone ZNIEFF de type II se trouve à 468 m du projet une ZNIEFF de type I est recensée à plus de 1 km. Le lien avec ces inventaires est inexistant. En effet, l'éloignement et les infrastructures séparant le projet de ces zones constitue un masque suffisant
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune du projet n'est pas soumise à la loi montagne
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y a pas de protection biotope à proximité
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune du projet n'est pas soumise à la loi littoral
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se trouve dans le périmètre d'une Zone humide probable, cependant au regard de l'usage de la parcelle, de la nature du sol, de l'état de culture de celle-ci aucun enjeu relatif au zone humide n'est à recensé.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Hors périmètre du PPRI, l'enjeu est inexistant
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Zone de répartition des eaux du bassin du lay-marais poitevin. Aucun raccordement à l'eau n'est à prévoir, l'abreuvement se fera à travers une tonne à eau située sur la parcelle.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche se situe à plus de 5km, un autre est recensé à 14km. En ce sens, ces sites représentant un biotopes complet, aucun lien fonctionnel n'est recensé.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'abreuvement s'effectuera à travers une tonne à eau. En ce sens aucun prélèvement d'eau n'est à prévoir.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'abreuvement s'effectuera à travers une tonne à eau. En ce sens, aucun prélèvement, drainage, ou modification des masses souterraines n'est à prévoir.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une tonne à eau sera rajoutée pour l'abreuvement du troupeau l'ajout d'un râtelier et d'un bac a grain est aussi envisagé.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les perturbations ne seront que minimales, la culture initiale sera modifiée, l'idée est de pouvoir fournir une culture plus respectueuse de l'environnement et moins coûteuse en eau. Le projet permettra l'implantation d'une prairie composée de Ray-grass, Dactyle, Fétuque élevée, trèfles, luzernes..... La prairie sera semée dès obtentions de l'autorisation d'urbanisme avant le commencement des travaux qui interviendront dans un second temps.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune zone dans un périmètre de 1km (source Géoportail), (cf dossier annexe et autoévaluation/)
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'implante sur une parcelle ayant une vocation agricole. L'objet dudit projet est de conserver cette vocation agricole tout en fournissant un service concernant le bien-être animalier et un service secondaire à l'agriculteur.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un dispositif de sécurité incendie respectant les normes en vigueur sera implanté sur site.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les eaux pluviales s'écouleront naturellement sur les panneaux photovoltaïques afin de permettre une infiltration naturelle par le sol non artificialisé.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un périmètre RSD sera appliqué à notre projet. Les déjections seront épandues à l'échelle de la parcelle à l'aide d'une herse rotative.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier uniquement : de 8h à 12h et de 14h à 18h De septembre à février
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier uniquement : de 8h à 12h et de 14h à 18h
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier uniquement : de 8h à 12h et de 14h à 18h
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, dans quel milieu ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un périmètre RSD sera appliqué au projet. Les déjections des ovins seront épandues à l'échelle de la parcelle à l'aide d'une herse rotative. L'épandage permettra un bon apport en engrais à la prairie.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet permettra un co-usage de la parcelle avec en premier objet l'activité agricole qui sera valorisée par la construction, ainsi qu'une activité de production d'énergie renouvelable de manière secondaire conformément à l'article L111-29 du code de l'urbanisme. l'activité agricole sera bien maintenue sur site, cependant, nous passerons à une culture nécessitant moins de contrainte : la prairie.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Le projet n'est soumis à aucune liste nécessitant une évaluation d'incidence.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Il est important préciser dans un premier temps, que la végétation et arbres présents en limite du site d'implantation seront conservés. Également, les éléments de paysages et patrimoines écologiques à protéger identifiés seront conservés.

Enfin, le sol n'étant pas artificialisé par le projet, celui-ci conservera la totalité de sa capacité biologique et de filtration. L'activité agricole sera maintenue et étendue à une plus grande superficie. Les panneaux photovoltaïques permettront notamment la création d'un micro climat plus ombragé et plus humide afin de développer au maximum le rendement agricole.

L'implantation d'une prairie dispose de plusieurs avantages pour l'environnement et la société.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet permet un nouvel emploi agricole de la parcelle. L'implantation d'une prairie à long terme peut avoir un impact positif sur la biodiversité. L'implantation d'ombrière agrivoltaïque permettra d'apporter à la fois un service principal en terme de bien être animal et biomasse fourragère.
Mais aussi de fournir une électricité verte et décarbonnée utilisée localement sur un second plan.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

i Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	"Dossier annexe" : Plan de situation, un plan cadastral, photos des abords, plan de masse, plan de coupe, insertions paysagère et plan des abords.	<input checked="" type="checkbox"/>
2	"Dossier auto-évaluation" : Aspect urbanistique du projet, état initial du projet, milieu naturel du projet ainsi que la biodiversité présente sur site, gestion de la végétation présente, aspect patrimoine et paysage, les risques référencés sur le site, la synthèse des enjeux.	<input checked="" type="checkbox"/>
3	"Volet agricole" afin de juger de l'aspect agrivoltaïque du projet.	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Étude d'incidence Natura 2000	<input checked="" type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom DIENY

Prénom Gauthier

Qualité du signataire Directeur Général Délégué au Développement

À Fuveau

Fait le 2 / 2 / 0 1 / 2 0 2 4

TENERGIE DEVELOPPEMENT
Arteparc de Fuveau, Bâtiment A
~~Lieu dit Plan de Fabrique~~
13710 Fuveau
509 137 493 RCS Aix-en-Provence

Signature du (des) demandeur(s)

